

**Du registre aux délibérations du Conseil Communal de cette ville,  
a été extrait ce qui suit :**

Province  
de  
HAINAUT

**SEANCE DU 31 mai 2016**

ARRONDISSEMENT

de  
ATH

VILLE  
DE  
CHIEVRES

**PRESENTS:** Mr B. LEFEBVRE : Bourgmestre empêché-Président ;  
M. O. HARTIEL : Echevin délégué aux fonctions maïorales  
MM. F. CORDIER, D. LEBAILLY, Mme P. DUVIVIER :  
Echevins ;  
MM. P. DUBOIS, C. GHILMOT, F. VINCENT, M. JEAN, C.  
DEMAREZ, Mmes M-C. LEROY, L. FERON, M-C. DAUBY,  
Mr P. MIROIR, Mmes V. DUMONT, L. BACKELAND, V.  
DESMARLIERES : Conseillers communaux ;  
Mme M.L. VANWIELENDAELE : Directrice Générale f.f.;

**OBJET : Convention des Maires – Plan d’Actions en faveur de l’Energie Durable  
(PAED)**

---

LE CONSEIL COMMUNAL en séance publique,

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation et ses modifications ultérieures ;

Vu le projet de Convention des Maires qui vise à dépasser les objectifs fixés par l’Union Européenne pour 2020 de réduire d’au moins 20% les émissions de CO<sup>2</sup> sur les territoires adhérent, grâce à la mise en œuvre d’un Plan d’action en faveur de l’énergie durable dans les domaines d’activité relevant de leurs compétences ;

Vu la décision du Conseil communal du 28 aout 2013 d’adhérer à la Convention des Maires ;

Considérant que l’Autorité communale, par l’intermédiaire de son Bourgmestre, s’est dès lors engagée à soumettre le Plan d’action en faveur de l’énergie durable au cours de l’année suivant l’adhésion formelle à la Convention des Maires ;

Considérant que le groupe « Wallonie picarde Energie Positive » a réalisé un PAED commun par lequel le groupe de signataires, composé des communes de Bernissart, Brunehaut, Chièvres, Ellezelles, Enghien, Flobecq, Frasnes-Les-Avaing, Péruwelz, Rumes, Silly, Tournai, s’engagent collectivement, au travers d’actions individuelles et collectives, à (option 2 de la Convention des Maires) :

*« Dépasser les objectifs fixés par l’UE pour 2020 en réduisant d’au moins 20% les émissions de CO<sup>2</sup> sur le territoire couvert par le groupe ;*

*Soumettre, dans l’année suivant la signature par le groupe de la présente convention, un Plan d’action en faveur de l’énergie durable, qui comprend les résultats des inventaires de référence des émissions et définit la manière d’atteindre les objectifs fixés;*

*Produire, au moins tous les deux ans après la proposition du plan d’action groupé, un rapport de mise en œuvre groupé à des fins d’évaluation, de suivi et de vérification ;*

*Organiser des Journées de l’énergie en collaboration avec la Commission européenne et d’autres parties prenantes, afin de permettre aux citoyens de bénéficier directement des opportunités et avantages découlant d’une utilisation plus intelligente de l’énergie, et d’informer régulièrement les médias locaux sur les développements du Plan d’action ;*

*Participer et contribuer à la conférence européenne annuelle de la Convention des Maires pour une Europe de l'énergie durable » ;*

Considérant ci-dessous le tableau récapitulatif des coûts relatifs à la mise en œuvre de ce plan d'action (établi à partir des fiches action):

	Sensibilisation des citoyens	Amélioration du patrimoine communal (bâtiments - éclairage)
Coûts	16.551,5 €/an	419.423 €
Subsides	3.251,5 €/an (6503 € pour 2 ans - P.A.P.E.)	307.276 €
<b>Coût total</b>	<b>13.300 €/an</b>	<b>112.147 €</b>

Considérant que les coûts relatifs à l'amélioration du patrimoine communal devront être répartis d'ici à 2020 ;

Considérant que, dans le cadre du PAED commun, ce dernier doit être déposé auprès de la Convention des Maires en date du 27 septembre 2016 ;

Sur la proposition du Collège communal et après en avoir délibéré ;

DECIDE à l'unanimité:

- De confirmer l'adhésion à l'option 2 par laquelle « le groupe de signataires s'engage, à titre collectif, à réduire ses émissions de CO2 à hauteur d'au moins 20% d'ici à 2020 » ;
- D'approuver le Programme d'Action Energie Durable du groupe « Wallonie Picarde Energie Positive » reprenant les actions collectives et individuelles déposé en vue de réaliser les objectifs fixés ;
- De s'engager à mettre en œuvre les actions du PAED;
- De charger le Collège communal des modalités d'exécution de la présente décision ;
- De transmettre la présente décision à Ideta, coordinateur territorial du groupe « Wallonie picarde Energie positive ».

En séance à Chièvres, date que dessus :

PAR LE CONSEIL :

La Directrice Générale f.f.  
(s) Mme M.L. VANWIELENDAELE

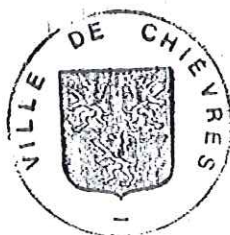
Le Président  
(s) Mr B. LEFEBVRE

POUR EXTRAIT CONFORME :

La Directrice Générale f.f.,



Mme M.L. VANWIELENDAELE



Pour le Député-Bourgmestre  
empêché, l'Echevin Délégué  
aux fonctions maiïorales,



Mr. O. HARTIEL